

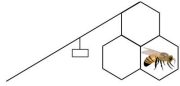
L'ABEILLE DU SALEVE

RUCHER ECOLE

Réunion du jeudi  
27 mai 2021

- La réunion se déroule par téléconférence et débute à 20 heures 30.
- Une quarantaine de personnes participe à cette réunion. Aucune personne n'est annoncée comme étant excusée.
- Le thème de la réunion est « Venin d'abeille et toxicité, connaissance du risque encouru ». La présentation est réalisée par monsieur Alain LACRAZ.
- Les principaux points à retenir sont :
  - Le médecin traitant ou l'allergologue sont les seules personnes compétentes pour apprécier le degré d'allergie de l'apiculteur au venin d'abeille.
  - Les apiculteurs ont un risque accru de développer une allergie au venin d'abeille
  - Le venin se compose de :
    - 90% d'eau
    - Les 10% restant regroupent plus de 60 produits
  - L'inoculation du venin se fait par voie intradermique, la longueur du dard est de l'ordre de  $1.62 \pm 0.18$  mm
  - Degré de la réaction allergique : la classification de Mueller
    - Réaction locorégionale
    - Réaction toxique
    - Réaction allergique : le choc anaphylactique
  - Le traitement
    - Préventif : tenue de protection adaptée, enfumoir actif, savoir renoncer
    - Curatif : savoir retirer le dard, indications à la consultation médicale, urgence hospitalière
    - Injection d'adrénaline par seringue d'auto-injection
      - Indication
      - Technique d'injection
      - Exercice pratique d'utilisation des seringues d'auto-injection réalisé le 29 mai lors du cours à Moussy
    - De l'allergie par désensibilisation
  - L'appel des services de secours : le 112
  - Les références
    - L'Abeille de France (Numéros 1054 – 1055 – 1056)
    - <http://www.aha.ch>





- Quatre autres points sont abordés :
  - Bilan vaccinal auprès du médecin traitant
  - Hautes herbes : attention à la tique
  - Présence possible de vipères auprès des ruchers
  - Ne pas donner de miel aux enfants de moins d'un an (ingestion possible de clostridium botulinum)
  
- La prochaine réunion se tiendra le jeudi 24 juin à partir de 20 heures 30. La possibilité d'une réunion physique sera indiquée auprès des adhérents par messagerie.
  
- La séance se termine à 21 heures 25.

Alain LACRAZ  
Secrétaire